

Faire appel à Maître Ingrid Desrués, pourquoi?



1.
SPÉCIALISTE
EN DROIT DE LA
FAMILLE, DES
PERSONNES ET DE
LEUR PATRIMOINE

2.
SEULE SPÉCIALISTE
DE LA MATIÈRE
DANS LE
DÉPARTEMENT

3.
ABORDABLE
ET
PÉDAGOGUE

4.
OUTILS DE
COMMUNICATION
VARIÉS

5.
SOLUTIONS
PROPOSÉES
ADAPTÉES A
CHAQUE CLIENT

6.
DISCUSSIONS
AMIABLES
TOUJOURS
ENVISAGÉES

7.
COÛT DE LA
PROCÉDURE
PRÉVISIBLE
(AU FORFAIT)

8.
COÛT DE LA
PROCÉDURE
MODÉRÉ (AIDE
JURIDICTIONNELLE
ACCEPTÉE)